

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

**PRESENTS** : voir liste des délégués présents en annexe

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M PEYRAMAURE Pierre

Date de convocation : 19/02/24

<b>Membres en exercice</b> : 134	<b>Présents</b> : 92	<b>Votants</b> : 92	<b>Pour</b> : 92	<b>Abstention</b> : 0	<b>Contre</b> : 0
----------------------------------	----------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

<b>Référence DIEGE</b> :	<b>2024-03-19-05</b>
<b>Objet</b> :	<b>Affectation des résultats 2023 - Budget principal</b>

Monsieur le Président expose aux membres du Comité qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget principal.

Il indique que les résultats se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses N	2 450 663,28 €
Recettes N	3 390 981,81 €
Résultat de l'exercice N	940 318,53 €
Résultat antérieur (002) N-1	6 838 705,58 €
Excédent de fonctionnement à affecter N+1	7 779 024,11 €
INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses N	1 466 581,41 €
Recettes N	920 918,59 €
Résultat de l'exercice N	- 545 662,82 €
Résultat antérieur (001) N-1	3 329 744,26 €
Résultat global N à reporter N+1 (001)	2 784 081,44
Restes à réaliser - Dépenses N	- €
Restes à réaliser - Recettes N	- €
Solde des Restes à réaliser N	- €
Excédent d'investissement à affecter N+1	2 784 081,44 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Excédent d'investissement à reporter N+1 (001)	2 784 081,44 €
Excédent de fonctionnement capitalisé N+1 (1068)	€
Excédent de fonctionnement N+1 (002)	7 779 024,11 €

Après délibération, les membres du Comité acceptent cette proposition.

Fait et délibéré à USSEL,  
Le 19/03/2024  
Le Président du Syndicat,  
Pierre CHEVALIER

